

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 10 janvier 2011 et signé par le maire et la greffière ou leurs substitués.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2010, À 19 H 45, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

|                              |                                     |                          |
|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| <u>Sont présents:</u>        | Madame le maire Micheline Pelletier |                          |
|                              | Monsieur Mario Dupuis               | conseiller district n° 1 |
|                              | Monsieur Charles Soucy              | conseiller district n° 2 |
|                              | Monsieur Simon Deschênes            | conseiller district n° 3 |
|                              | Monsieur Simon Pelletier            | conseiller district n° 4 |
|                              | Monsieur André St-Amand             | conseiller district n° 5 |
|                              | Monsieur Jacques Létourneau         | conseiller district n° 6 |
| <u>Sont aussi présents :</u> | Monsieur Martin Richard             | directeur général        |
|                              | Monsieur Alain Sasseville           | trésorier                |
|                              | Madame Sylvie Lepage                | greffière                |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

- 10-12-306      1- Approbation de l'ordre du jour
- IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel que proposé.
- ADOPTÉE
- 10-12-307      2- Acceptation d'une soumission pour la fourniture d'un camion châssis de type 550 XL ou 5500 SLT, Diesel, 4 x 2, Super Duty ou équivalent, 2011
- CONSIDÉRANT la résolution 10-12-301 autorisant un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion châssis de type 550 XL ou 5500 SLT, Diesel, 4 x 2, Super Duty ou équivalent, 2011
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission Armand Automobiles Ltée de Sainte-Anne-des-Monts, pour la fourniture d'un camion Dodge Ram 5500 SLT, au coût de 63 430,11 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au fonds de roulement, remboursable en 5 versements annuels consécutifs à compter de 2012.
- ADOPTÉE
- 10-12-308      3- Autorisation de travaux d'enrochement suite aux grandes marées du 6 décembre 2010
- CONSIDÉRANT QUE la Ville a subi des dommages importants à ses infrastructures suite aux violentes marées du 6 décembre 2010.
- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement à des travaux d'enrochement afin de protéger la station de pompage section Tourelle,

la rue des Vagues, la 1<sup>re</sup> Avenue Ouest face au numéro 632 et la 1<sup>re</sup> Avenue Ouest près de la cantine Cartier.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent être évalués, de façon sommaire, à 175 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise les travaux d'enrochement rendus nécessaires suite aux grandes marées du 6 décembre 2010 pour un montant de 175 000 \$. Cette somme sera prise à même le surplus accumulé et/ou la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

10-12-309

4- Approbation des comptes payés et à payer au 15 décembre 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes:

- payés au 14 décembre 2010, chèques n<sup>os</sup> 10343 à 10389, pour un montant de 137 077,10 \$,
- à payer au 14 décembre 2010, chèques n<sup>os</sup> 10390 à 10473, pour un montant de 96 809,24 \$.

ADOPTÉE

5- Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement 98-539 concernant les nuisances

Avis de motion est donné par le conseiller JACQUES LÉTOURNEAU qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement modifiant le Règlement 98-539 concernant les nuisances dans le but de légiférer le fait de nourrir les chevreuils sur une partie du territoire de Sainte-Anne-des-Monts. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

10-12-310

6- Entretien hivernal de la rue Coulombe, la rue Sasseville, la rue Nicolas et la route Jean-Vallée

CONSIDÉRANT QUE, pour la rue Nicolas et la rue Coulombe :

- La propriété de l'assiette de ces rues sera bientôt cédée à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts,
- Des virées ont été aménagées à l'extrémité des rues permettant l'aller-retour du camion de déneigement,
- Le conseil désire que la Ville effectue l'entretien d'hiver de ces rues.

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec M. Yvon Langlois pour l'entreposage des conteneurs de la route Jean-Vallée vient bientôt à échéance et qu'il faut trouver un autre endroit pour les déposer.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué des travaux aux fossés de la route Jean-Vallée ce qui en améliore le drainage.

CONSIDÉRANT QUE le conseil serait d'accord pour procéder au déneigement de la route Jean-Vallée jusqu'à la rue Alizée et ce, sous réserve qu'une servitude intervienne avec M. Gérald Coulombe afin que les bacs à ordures puissent être installés du côté sud de l'entrée de la rue Alizée et que la neige puisse être déposée de chaque côté de l'entrée de cette rue lorsque le camion de déneigement effectuera un demi-tour pour changer de direction.

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués par le propriétaire sur la partie sur de la rue Sasseville mais qu'ils n'ont pas été évalués par la Ville jusqu'à maintenant.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire un projet pilote de déneigement, pour une saison, de la partie sud de la rue Sasseville sous réserve des conditions suivantes :

- Que les travaux que s'était engagé à effectuer le propriétaire, monsieur Marie-George Sasseville, pour rendre la rue sécuritaire, soient complétés.
- Que l'ensemble des opérations de déneigement de cette partie de rue soit répertorié en termes de temps et d'argent afin d'établir un constat à la fin de la présente saison d'hiver.
- Qu'en tout temps, le conseil pourra décider de cesser l'entretien d'hiver de cette partie de rue s'il en venait à la conclusion que le degré de dangerosité fait en sorte que la sécurité des employés de la Voirie est compromise.
- Que les bacs à ordures déjà en place sur la rue Sasseville demeurent au même endroit, soit sur la servitude de virée détenue par la Ville.
- Que le déneigement de la partie sud soit réévalué à la fin de l'hiver 2011 et qu'il sera décidé à ce moment si la Ville en poursuivra l'entretien ou cessera de le faire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville autorise le déneigement des rues Nicolas et Coulombe sous réserve de leur cession à la Ville.

Que la Ville autorise le déneigement de la route Jean-Vallée jusqu'à la jonction de la rue Alizée sous réserve des conditions énumérées plus haut.

Que la Ville autorise, dans le cadre d'un projet pilote pour l'hiver 2010-2011, le déneigement de la partie sud de la rue Sasseville (partie privée), et ce, sous réserve des conditions énumérées plus haut. Il est bien entendu que cela ne constitue en rien un engagement de la part de la Ville et que la décision de la Ville pourra en tout temps être modifiée.

ADOPTÉE

- 10-12-311 7- Mandat à l'arpenteur-géomètre pour description technique d'une servitude de passage – rue Coulombe

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien pour procéder à la description technique de la servitude à obtenir pour la virée de la rue Coulombe.

ADOPTÉE

- 10-12-312 8- Autorisation de paiement des sommes dues à Sylvain Sasseville

CONSIDÉRANT QU'il a été établi par la CSST, lors d'une rencontre tenue le 28 septembre 2010 avec la Ville, les représentants du Syndicat et monsieur Sylvain Sasseville, que les limitations fonctionnelles de M. Sylvain Sasseville ne permettent pas un retour au travail au sein de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sasseville pourra bénéficier des services de réadaptation professionnelle de la CSST.

CONSIDÉRANT QUE, malgré la conclusion à laquelle en sont arrivées les parties concernées, aucun document officiel ne sera établi par la CSST confirmant que monsieur Sasseville ne peut réintégrer son emploi à la Ville, et qu'il doit être mis fin à son lien d'emploi afin d'assurer l'organisation du travail au Service de la voirie.

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur

Sasseville dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mettre fin au lien d'emploi entre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et monsieur Sylvain Sasseville et autorise le versement des 37 heures de salaire qui lui sont dues.

ADOPTÉE

10-12-313

- 9- Réfection de la 5<sup>e</sup> Rue Est – autorisation de paiement n° 4 à Sablière et Dénéigement Lafontaine inc.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n° 4 de Dessau dans le cadre des travaux de réfection de la 5<sup>e</sup> Rue Est, au montant de 72 508,54 \$, incluant une retenue de 10%, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de payer à Sablière et Dénéigement Lafontaine inc. la somme de 72 508,54 \$ taxes incluses, et ce, sous réserve d'avoir reçu preuve du paiement des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat. Cette dépense sera prise aux sommes prévues au Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO).

ADOPTÉE

- 10- Période de questions

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

10-12-314

- 11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h.

ADOPTÉE

**MICHELINE PELLETIER**  
MAIRE

**ME SYLVIE LEPAGE**  
GREFFIÈRE

SL/hl

\*\*\*\*\*